

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

MOBILISÉ.E.S LE 1^{er} OCTOBRE

DOSSIER

**LA MOTION DE LA COMMISSION
EXÉCUTIVE NATIONALE**

ACTUALITÉ

- > DEUX RAPPORTS PRÉOCCUPANTS
- > LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE
- > UN OPTIMISME MESURÉ ?

NOTRE ASSOCIATION

- > LA DETTE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE





Éditorial Marc Le Disert, secrétaire général

Mobilisé.e.s le 1^{er} octobre

Aujourd'hui la situation sanitaire se détend et chacun-e d'entre nous, à l'image de tous nos concitoyen.nes commence à retrouver une vie un peu plus normale. Tant mieux, mais nous savons aussi que la situation politique, économique et sociale reste tendue. La FGR-FP est sur de nombreux fronts.

Premier front : les préoccupations sanitaires sont prégnantes, avec l'exigence d'une amélioration de l'accès aux soins et à la vaccination. La campagne de vaccination souffre des mêmes tares que les précédentes périodes de la crise sanitaire : aujourd'hui, les inégalités de territoires dans la campagne

été revalorisée de seulement 0,4 % alors que dans le même temps, les tarifs des mutuelles augmentaient de 2,6 %, sans parler des dépenses contraintes (électricité, gaz - de nouveau en ce début juin -, loyer...). La revalorisation des pensions est donc bien une nécessité.

Troisième front : la Fonction publique. La ministre continue de refuser de s'engager sur le dégel du point d'indice et sur le principe de mesures générales d'augmentation des salaires et pensions au bénéfice de l'ensemble des agent-es et retraité-es de la Fonction publique. Cette situation est inacceptable, tout comme l'est la poursuite des réformes régressives en matière d'emploi public, de désorganisation des missions, d'allongement du temps de travail, de remise en cause des droits et garanties statutaires. Alors que la Fonction publique démontre chaque jour son caractère indispensable, le gouvernement poursuit sur la voie de son affaiblissement et ne procède à aucune inflexion budgétaire du niveau nécessaire pour répondre pleinement aux besoins de la population.

Dernier front

Le dernier axe de revendication, et non le moindre, soulève la place des personnes âgées et des retraité.e.s dans la société. D'odieuses campagnes se sont développées dans les médias, accusant les « vieux de vouloir vivre aux dépens des jeunes », inventant ainsi une guerre des générations pour faire oublier les responsabilités d'une politique destructrice envers toute la population. Les retraité.e.s continueront de lutter pour leurs revendications, seront mobilisé.es le 1^{er} octobre et ils seront à nouveau aux côtés des actifs dans les combats futurs.

Je veux alors que les beaux jours approchent vous souhaiter des vacances méritées.

■ PARIS, le 8 juin 2021.

“ Sur tous les fronts ”

de vaccination sont dans la continuité du manque de lits, de respirateurs, de masques, de tests. C'est cette pénurie, résultat des politiques passées, qui explique en grande partie la situation dans laquelle se trouvent les services hospitaliers et sanitaires. Partout, les suppressions de lits, lot commun à tous les départements, sont dénoncées. Incompréhension et colère s'expriment aussi face à l'abandon de la loi « autonomie ».

Second front : revaloriser les pensions. Chiffres à l'appui, les organisations syndicales et les associations ont prouvé que retraité.e.s et personnes âgées ne sont pas des nantis, contrairement à ce qu'expliquent certains journalistes et le gouvernement. La pauvreté concerne un million des plus de 65 ans. Sachant que le « minimum vieillesse » est de 906 euros, que les pensions nettes ont augmenté de 6,11 % de 2008 à 2019 pendant que l'indice des prix et le SMIC ont connu respectivement une hausse de 12,93 % et 20,05 % dans la même période, il n'y a pas de quoi se réjouir ! Cette année, la pension a

PROTECTION SOCIALE

Pour une complémentaire santé solidaire



Photo : pixabay

“ Une mise en concurrence sans foi ni loi. ”

L'ordonnance du 17 février stipule que les 5,5 millions d'agents de la Fonction publique devraient bénéficier d'ici à 2026 d'une protection sociale complémentaire cofinancée par leur employeur à hauteur de 50 %. Le bilan que l'on peut tirer du précédent référencement en 2016 est extrêmement négatif. À l'exception de quelques rares ministères (Finances publiques), tous les autres se sont vu imposer une mise en concurrence avec les assureurs privés (MGEN et AXA dans l'Éducation nationale), un refus de la prévoyance et un socle minimal de couverture dans les contrats collectifs.

La réédition d'un tel scénario amplifierait de fait l'alignement de la Mutualité sur les pratiques assurantielles qui détruisent toutes les solidarités.

Pour en empêcher la réalisation, le 7 février 2020, la Mutualité Fonction Publique (MFP) et les organisations syndicales de la Fonction publique (CFTC, CGT, FA-FP, FO, FSU, Solidaires et UNSA) publiait une

déclaration commune : « Pour une politique ambitieuse de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique ». Elles écrivaient : « Il est urgent que les pouvoirs publics imposent aux organismes chargés de la mise en œuvre de cette protection :

- L'absence de but lucratif.
- La non-sélection des risques (âge, état de santé, pénibilité du travail, handicap, etc...).
- Les différents mécanismes de solidarités (intergénérationnels, familiaux, judiciaires, etc...).
- Une adhésion libre des agents publics, actifs et retraités, qui doivent pouvoir choisir la couverture complémentaire qui convient le mieux à leurs besoins.
- Un fonctionnement démocratique. »



RENCONTRE FGR-FP – MGEN

Pour la FGR-FP, la Sécurité sociale, avec un financement par les cotisations sociales, est la

seule à pouvoir fournir la même prise en charge des besoins de santé à la totalité de la population, sans discriminations par risque, par âge, par revenu... et pour une contribution financière assurée par l'activité économique et pour le plus faible montant possible. Nous pensons aussi que c'est aussi l'avenir de la Mutualité elle-même qui est en question, confrontée à une mise en concurrence sans foi ni loi. Le but étant de diminuer la part de la protection sociale qualifiée de dépense publique dans le PIB et d'offrir aux entreprises privées les aspects rentables du marché de la santé. Dans ce contexte, le 22 avril 2021, à sa demande, la MGEN rencontrait la FGR-FP. La MGEN a déclaré vouloir s'opposer à la transformation de la santé en champ concurrentiel au travers des logiques de contrats collectifs et d'appels d'offres qui instaurent des pratiques de dumping. Elle demande le couplage santé prévoyance dans les contrats et elle refuse un socle minimal imposé. Elle demande l'intégration des retraités exclus du dispositif actuel. Pour toutes ces raisons, la MGEN demande la refonte des dispositifs existants.

Sur ces bases, en accord aussi avec la MFP, la FGR-FP est déterminée à favoriser l'expression des organisations de retraités de la Fonction publique.

■ JACQUES FOGLIARINI.

FISCALITÉ

Un optimisme mesuré ?



Dans le cadre du pacte de stabilité transmis à la Commission européenne, le gouvernement a prévu un rebond économique de 5 % en 2021 et de 4 % en 2022, ces chiffres étant repris par l'Observatoire Français des conjonctures économiques.

Agnès Benassy-Quéré de la direction du Trésor relève « qu'une inadéquation entre l'offre et la demande peut ralentir l'activité tout en se heurtant à une insuffisance de production » et ajoute « la France est entrée dans cette crise avec des faiblesses : des problèmes de compétitivité, une désindustrialisation et des difficultés de recrutement ». Il est vrai que les secteurs où la France était bien présente sur le plan international ont été fortement touchés (automobile, aéronautique, tourisme). Avant que ne se dessine le deuxième plan de relance avec une Loi de finances rectificative, Olivier Dussopt annonçait, le 13 avril dernier, un coût prévisible de la Covid-19 égal à 424 milliards d'euros, se décomposant en 158 milliards d'euros en 2020, 171 en 2021, dont 56 aux mesures d'urgence et 96 en 2022

RETROUVER LA CROISSANCE

Pour retrouver cette croissance et éviter un nombre important de faillites (150 000 éventuelles en 2021 contre 50 000 en 2019), il est escompté un effet de rattrapage, au-delà des aides ayant permis aux entreprises de survivre durant la pandémie en assurant les coûts fixes, avec la

reprise d'une réelle activité, en partie par l'activation de plans de relances coûteux et ambitieux, mais aussi par la consommation de l'épargne Covid-19 estimée à 160 milliards d'euros.

Constatant que le rebond économique n'était pas encore à la hauteur espérée, le gouvernement a donc décidé la poursuite du Fonds de solidarité, de la prise en charge des coûts fixes et aides au paiement des cotisations sociales (jusqu'au mois d'août en principe), de diverses aides, notamment aux stocks invendus versés à 35 000 entreprises, à la reprise pour les entreprises créées en 2020 ainsi que la poursuite des dispositifs de l'activité partielle et des prêts garantis par l'État (PGE) jusqu'au 31 décembre 2021. Les

« Après les soins intensifs, une convalescence accompagnée. »

aides financières sont également prolongées pour les entreprises les plus fragiles qui n'ont pu bénéficier de PGE. Ces dernières mesures de soutien vont augmenter le déficit de 47 milliards d'euros en sus de ce qui était annoncé, soit 220 milliards.

Le décret d'avance, dans la limite de 1 % du montant des crédits de la Loi de finances initiale, permettra au gouvernement, en attendant le vote de la loi de finances rectificative présentée en Conseil des ministres le 2 juin dernier, de dégager des crédits d'urgence ainsi que des mesures en faveur des agriculteurs victimes des récentes calamités agricoles.

LE « QUOI QU'IL EN COÛTE » QUI DURE

Après les soins intensifs, le retour à la bonne santé doit passer par une convalescence accompagnée. Même si le déficit s'accroît, si les prévisions du pacte de stabilité présenté à la Commission européenne s'éloignent, le fort rebond économique annoncé devrait permettre aux entreprises mises sous perfusion pour survivre le temps des confinements, de revenir le plus rapidement possible à une activité identique à celle d'avant la pandémie. La Covid-19 et ses conséquences sont toujours bien présentes et le « quoi qu'il en coûte » va perdurer au-delà même de la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire. La sortie de crise et le rattrapage économique sont liés aussi à une campagne de vaccination réussie et à la maîtrise des nouveaux variants.

L'insouciance revient, mais à quel prix ?

■ MARC VEYRAT.



Photo : pixabay